

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2546

18 septembre 2015

### SOMMAIRE

Advent PPF (Luxembourg) SubCo S.à r.l. ....	122205	ICI Invest S.A. ....	122168
Alba GP .....	122162	Ici Paris XL (Luxembourg) S.A. ....	122166
Alceda Fund Management S.A. ....	122163	If Two Log 1 SC 1 S.à r.l. ....	122168
Alexandria Invest S.à r.l. ....	122162	IF Two Top S.à r.l. ....	122168
Allouez Topco S.à r.l. ....	122162	Immo-Croissance SICAV-FIS .....	122167
AlphaOne Management S.à r.l. ....	122162	Immo-Croissance SICAV-FIS .....	122167
American Golf Holdings S.à r.l. ....	122162	Infiana Investment S.à r.l. ....	122166
AmerisourceBergen Luxembourg .....	122163	Infrastrukturelle Beteiligungsgesellschaft S.A. .....	122166
Amundi Real Estate Luxembourg S.A. ....	122163	Insight Car GP S.à r.l. ....	122180
Anticipy S.A. ....	122163	Insurance Broker's Solution Europe .....	122166
Anticipy S.A. ....	122163	International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	122167
Dzeta Group S.à r.l. ....	122190	Iron Ore Lux .....	122168
Grouneph .....	122165	Lacatena S.à r.l. ....	122207
Groupda .....	122165	Landmark Properties S.A. ....	122207
GS Consulting S.A. ....	122165	LF Europe S.à r.l. ....	122208
Haas TCM of Luxembourg 3 S.à r.l. ....	122166	LGF Europe S.à r.l. ....	122208
Ha & Ha Wirtschafts- und Unternehmensbe- ratung A.G. ....	122164	Madrague General Partners (Lux) S.à r.l. ...	122207
Haretis S.A. ....	122168	Manchioneel Investment Holding S.à r.l. ....	122208
Harkand LoanCo DRE S.à r.l. ....	122164	MSJY Investments S.A. ....	122169
HBM BioCapital II Invest .....	122164	SIPF II B S.à r.l. ....	122208
HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l. ....	122165	Takko Luxembourg .....	122203
Héraclès S.A. ....	122165	Takko Luxembourg 1 S.C.A. ....	122199
Hermes Trade Receivables Sàrl .....	122164	Takko Luxembourg 2 S.C.A. ....	122201
House Associates S.A. ....	122167	Triton Debt Opportunities S.C.A. ....	122195
H.R.P. International S.A. ....	122164		

**Alexandria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 912.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 187.587.

L'adresse de Monsieur Claes-Johan Geijer, gérant de classe A de la Société, a changé et se trouve désormais au:  
- 2, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131341/12.

(150142364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Allouez Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 173.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131342/10.

(150142822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**AlphaOne Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 178.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

*Pour AlphaOne Management S.à R.L.*

Référence de publication: 2015131343/11.

(150142442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**American Golf Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 252.846,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 164.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131345/10.

(150141989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Alba GP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 183.602.

Les comptes annuels pour la période du 20 décembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131339/11.

(150141945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Wir teilen mit, dass Frau Michaela Maria Eder von Grafenstein mit Ablauf des 31. Juli 2015 als Verwaltungsratsmitglied und tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131340/10.

(150142297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**AmerisourceBergen Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.772.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131346/9.

(150143058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Amundi Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.248.

## RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 (rectificatif du dépôt du bilan 31 décembre 2013 déposé le 12/12/2014 No L140221354) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015131347/13.

(150141681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Anticipy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

*Pour ANTICIPY S.A.*

Référence de publication: 2015131349/11.

(150142866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Anticipy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

*Pour ANTICIPY S.A.*

Référence de publication: 2015131350/11.

(150142888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Hermes Trade Receivables Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 172.277.

Les bilan, compte pertes et profits et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015131850/12.

(150142989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**HBM BioCapital II Invest, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 176.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015131849/12.

(150142435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Ha & Ha Wirtschafts- und Unternehmensberatung A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 84.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131823/10.

(150142664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Harkand LoanCo DRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131827/10.

(150142782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**H.R.P. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131821/10.

(150142251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 191.250.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 juillet 2015*

En date du 29 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'aux résolutions de l'associé unique de la Société qui statueront sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

- Madame Susan BYRNE, gérant
- Madame Zeynep GURAKAN, gérant
- Monsieur James KELLY, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

HedgeServ(Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015131828/18.

(150142081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Héraclès S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 81.945.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131822/9.

(150142371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**GS Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 151.391.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131820/9.

(150142372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Groupda, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 116.622.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131817/9.

(150142681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Grouneph, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9081 Ettelbruck, 39, rue Tony Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 177.255.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131816/9.

(150141977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Infrastrukturelle Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015131869/11.

(150142380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Infiana Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.139.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 186.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131868/10.

(150143009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Insurance Broker's Solution Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 108.838.

Par la présente, nous démissionnons de notre mandat d'administrateur de votre société IBS Europe, Insurance Broker's Solution Europe S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.838, avec effet au 9 juin 2015.

Schiffange, le 9 juin 2015.

COSTANTINI GROUP S.A.

Référence de publication: 2015131871/12.

(150143088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Ici Paris XL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 92.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 31/07/2015.

Référence de publication: 2015131862/10.

(150141758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Haas TCM of Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 129.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HAAS TCM of Luxembourg 3 S.à r.l.*

*Mandataire*

Référence de publication: 2015131824/11.

(150142287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 2015.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

*Gérant A*

Référence de publication: 2015131874/14.

(150142282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 28.872.

Les comptes consolidés annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2015.

*Pour IMMO-CROISSANCE SICAV-FIS*

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015131865/15.

(150141933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 28.872.

Les comptes statutaires annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2015.

*Pour IMMO-CROISSANCE SICAV-FIS*

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015131864/15.

(150141932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**House Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131855/10.

(150142233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**If Two Log 1 SC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.435.775,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 132.214.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 9 Juillet 2015  
approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;  
est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015131883/18.

(150142505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**IF Two Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.329.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131888/9.

(150142474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**ICI Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.641.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131880/9.

(150142655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Iron Ore Lux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 15.050.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.320.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131875/9.

(150142329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Haretis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.315.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131846/9.

(150142968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---



**MSJY Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondfort.

R.C.S. Luxembourg B 198.935.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Sergei Maksimov, born in Moscow, Russia, on October 17, 1972, residing in Villa#7, 15 Alkeou Street, 4046 Limassol (Cyprus),

The appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “MSJY Investments S.A.” (the “Company”). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Bettembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the “Board”). The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the “General Meeting”), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares**

Definitions

Available Amount means (without double accounting) the aggregate amount of the net profits of the Company (including the profits carried forward) and of any freely distributable reserve, share premium and comparable premiums, minus (i) the losses (including the losses carried forward) expressed positively, and (ii) all the amounts which should be allocated to reserve, in accordance with the Law, or in accordance with the Articles, determined on the basis of the Interim Accounts.

Cancellation Aggregate Amount means the aggregate amount received by the holders of Shares of the concerned classes they own and which have been cancelled.

Cancellation Value means the amount received by the holders of the Shares for each concerned class of Shares they own and which have been cancelled.

Class A Shares means class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class B Shares means class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class C Shares means class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class D Shares means class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class E Shares means class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class F Shares means class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class G Shares means class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class H Shares means class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class I Shares means I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class J Shares means class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Interim Accounts means the interim accounts issued and prepared on the Interim Accounts Date for the repurchase and cancellation of the Shares.

Interim Accounts Date means the date not preceding by more than two (2) months the date of the repurchase and cancellation of the class(es) of Shares.

Shares means each shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000), represented by fifty five thousand (55,000) Class A Shares, five thousand (5,000) Class B Shares, five thousand (5,000) Class C Shares, five thousand (5,000) Class D Shares, five thousand (5,000) Class E Shares, five thousand (5,000) Class F Shares, five thousand (5,000) Class G Shares, five thousand (5,000) Class H Shares, five thousand (5,000) Class I Shares, five thousand (5,000) Class J Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 All the Shares are in registered form only.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares by a shareholders' decision under the conditions required for a modification of the Articles, provided that such cancellation concerns the entirety of one or several classes of Shares throughout the repurchase and the cancellation of all the Shares issued in this (these) class (es). Such repurchase and cancellation shall be done in the inverse alphabetic order of the classes (starting with the Class J Shares).

5.3.1 A class of Shares can be repurchased separately in accordance with the provisions of the article 1855 of the Civil Code.

5.3.2 In the case of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of one or more classes of Shares, the holders of such class of Shares redeemed and cancelled shall receive from the Company an amount equivalent to the Cancellation Value for each relevant class of Shares held by them and which have been cancelled. It may be waived with the foregoing provision upon resolution of the shareholders adopted in the manner required for a statutory amendment, without that the Cancellation Aggregate Amount may exceed the Available Amount.

5.3.3 In the case of the repurchase of one or several classes of Shares, the Board is responsible for the calculation of the Available Amount on the basis of the Interim Accounts of the Company.

5.4 Any available share premium shall be freely distributable. Upon decision of the General Meeting, the share premium can be allocated to the legal reserve.

5.5 The share capital may be increased or decreased at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for a statutory amendment and within the limits provided by the Law.

5.6. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares may be created as registered shares only.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of directors.

##### 7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than five (5) years and are re-eligible. The General Meeting may decide to qualify the appointed directors as category A directors (the Category A Directors) and category B directors (the Category B Directors).

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

##### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors (hereafter referred to as the "Managing Director(s)"), the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

##### 7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented including at least the consent of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. Any resolution of the Board must be approved by Category A Directors. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement

to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors or the joint signature of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. However, the signature of the Managing Director(s) shall be sufficient to validly represent the Company for any amount not exceeding fifteen thousand Euros (EUR 15,000).

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

**Art. 9. Liability of the directors.** The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

10.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on 15 June at 11 a.m.

10.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

### **V. Annual accounts - Supervision - Allocation of profits**

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.

13.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise(s) may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1 After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

Upon a resolution of the General Meeting, the balance may be distributed to the members in the following order:

- The holders of Class A Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of their own Class A Shares; then
- The holders of Class B Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point ten percent (0.10%) of the nominal value of their own Class B Shares; then
- The holders of Class C Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point fifteen percent (0.15%) of the nominal value of their own Class C Shares; then
- The holders of Class D Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of their own Class D Shares; then
- The holders of Class E Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of their own Class E Shares; then
- The holders of Class F Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of their own Class F Shares; then
- The holders of Class G Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of their own Class G Shares; then
- The holders of Class H Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of their own Class H Shares; then
- The holders of Class I Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of their own Class I Shares; then
- The holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Shares (by reverse alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Units in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares if Class J Shares has been cancelled).

14.2. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

15.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

### **VII. General provisions**

#### **Art. 16.**

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

The first annual General Meeting shall be held in 2016.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, Mr. Sergei Maksimov, prenamed, duly represented, declares to subscribe all the one hundred thousand (100,000) Shares for an aggregate subscription price of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) and pays them entirely by contribution in cash for the amount of EUR 100,000.



The cash amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,700.- euro.

#### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period which will expire on the annual General Meeting held in 2016:

- Mr. Sergei Maksimov, born in Moscow, Russia, on October 17, 1972, residing in Villa#7, 15 Alkeou Street, 4046 Limassol (Cyprus), as category A director;

- Mr. Paul Lamberts, born in Tilburg (the Netherlands), on September 18, 1965 residing in 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, as category B director and managing director («Administrateur délégué à la gestion journalière»);

- Mr. Franck A. Willaime, born in Montpellier (France), on March 4, 1973, residing in 25, rue de la forêt, L-1534 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as category B director.

2. Mr. Juergen Burgard, born in Völklingen (Germany), on February 2, 1965, residing professionally in 54, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company for a period which will expire on the annual General Meeting held in 2016.

3. The registered office of the Company is set at 54, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parity, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

M. Sergei Maksimov, né à Moscou, Russie, le 17 octobre 1972, résidant à Villa#7, 15 Alkeou Street, 4046 Limassol (Chypre),

Le comparant a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «MSJY Investments S.A.» (la «Société»). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale»), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre

les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

### Définitions

Montant Disponible signifie (sans double comptabilisation) le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) augmenté de toute réserve librement distribuable, prime d'émission et primes assimilées, minoré (i) des pertes (y compris les pertes reportées) exprimées de manière positive, et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, déterminées sur base des Comptes Intérimaires.

Montant Total d'Annulation signifie le montant total reçu par les détenteurs d'Actions des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

Valeur d'annulation signifie le montant reçu par les détenteurs d'Actions pour chacune des Actions des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

Actions de Classe A signifie les actions de classe A avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Actions de Classe B signifie les actions de classe B avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Actions de Classe C signifie les actions de classe C avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Actions de Classe D signifie les actions de classe D avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Actions de Classe E signifie les actions de classe E avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Actions de Classe F signifie les actions de classe F avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Actions de Classe G signifie les actions de classe G avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Actions de Classe H signifie les actions de classe H avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Actions de Classe I signifie les actions de classe I avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Actions de Classe J signifie les actions de classe J avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires émis et préparés à la Date des Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas de plus de deux (2) mois la date de rachat et d'annulation de la (des) classe(s) d'Actions.

Actions signifie chaque action de la Société ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR).

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000 EUR), composé de cinquante cinq mille (55.000) Actions de Classe A, cinq mille (5.000) Actions de Classe B, cinq mille (5.000) Actions de Classe C, cinq mille (5.000) Actions de

Classe D, cinq mille (5.000) Actions de Classe E, cinq mille (5.000) Actions de Classe F, cinq mille (5.000) Actions de Classe G, cinq mille (5.000) Actions de Classe H, cinq mille (5.000) Actions de Classe I, cinq mille (5.000) Actions de Classe J, avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR).

5.2 Toutes les Actions sont nominatives.

5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation des actions par une décision des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification statutaire, à condition qu'une telle annulation concerne l'intégralité d'une ou plusieurs classes d'Actions par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Actions émises dans cette (ces) classe (s).

De tels rachats et annulations devront être faits dans l'ordre alphabétique des classes (en commençant par les Actions de Classe J) et respectant les dispositions de la Loi et notamment son article 49-2.

5.3.1 Une classe d'Actions peut être rachetée isolément dans le respect des dispositions de l'article 1855 du code civil.

5.3.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes d'Actions, les détenteurs de ces classes d'Actions rachetées et annulées recevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation pour chacune des Actions des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées. Il peut être dérogé à la précédente disposition sur décision des actionnaires prises dans les conditions requises pour une modification statutaire, sans que le Montant Total d'Annulation puisse excéder le Montant Disponible.

5.3.3. Dans le cas du rachat d'une ou plusieurs classe(s) d'Actions, le Conseil est responsable du calcul du Montant Disponible sur la base de Comptes Intérimaires de la Société, lesdits comptes ne devant pas être préparés et émis plus de deux (2) mois avant le rachat et d'annulation.

5.4 Toute prime d'émission disponible est librement distribuable. Sur décision de l'Assemblée Générale, la prime d'émission peut être affectée à la réserve légale.

5.5. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale prise dans les conditions requises pour une modification statutaire et dans le respect des dispositions de la Loi.

5.6. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit rester attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions sont nominatives.

6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de cinq (5) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs (l'(les) «Administrateur(s)-Délégué (s)»), le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.



(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et aux lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins les votes d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Toute résolution du Conseil doit être approuvée par les Administrateurs de Catégorie A. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion.

L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Cependant, la signature de l'Administrateur-Délégué suffit à représenter valablement la Société pour tout montant n'excédant pas 15.000 euros.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

**Art. 9. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Actionnaire(s)

#### Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze juin à 11h.

10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises agréés.**

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), quand cela est requis par la loi.

13.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréé(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Suivant résolution de l'Assemblée Générale, le solde peut être distribué aux actionnaires dans le respect de l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'Actions de Classe A auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe A; ensuite

- les détenteurs d'Actions de Classe B auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe B; ensuite

- les détenteurs d'Actions de Classe C auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe C; ensuite

- les détenteurs d'Actions de Classe D auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe D; ensuite

- les détenteurs d'Actions de Classe E auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe E; ensuite

- les détenteurs d'Actions de Classe F auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe F; ensuite

- les détenteurs d'Actions de Classe G auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe G; ensuite

- les détenteurs d'Actions de Classe H auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe H; ensuite

- les détenteurs d'Actions de Classe I auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe I; ensuite

- les détenteurs d'Actions de Classe J auront droit de recevoir le reste de tout dividende distribué.

Si l'ensemble de la dernière classe d'Actions en circulation (par ordre alphabétique inverse, et démarrant à partir des Actions de classe J), avait été annulé suite à son rachat, ou autrement, au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividende serait alors attribué à la précédente classe d'Actions en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, les Actions de classe I si les Actions de classe J avaient été annulées).

14.2 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, en conformité avec la Loi.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

15.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## VII. Dispositions générales

### Art. 16.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2016.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, M. Sergei Maksimov, dûment représenté, déclare souscrire aux cent mille (100.000) Actions pour un prix de souscription global de cent mille euros (100.000 EUR) et les libérer intégralement par un apport en numéraire de 100.000 EUR.

La somme de cent mille Euros (100.000 EUR) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.700,- euros.

### *Résolutions de l'Actionnaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une période d'un (1) an qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2016:

- Mr. Sergei Maksimov, né à Moscou, Russie, le 17 octobre 1972, résidant à Villa#7, 15 Alkeou Street, 4046 Limassol (Chypre), comme administrateur de catégorie A;

- Mr. Paul Lamberts, né à Tilburg (Pays-Bas), le 18 septembre 1965, demeurant professionnellement au 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de catégorie B et Administrateur Délégué;

- Mr. Franck A. Willaime, né à Montpellier (France), le 4 mars 1973, demeurant professionnellement au 25, rue de la forêt, L-1534 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de catégorie B.

2. M. Juergen Burgard, né à Völklingen (Allemagne), le 2 février, 1965, résidant professionnellement au 54, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une période qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

3. Le siège social de la Société est établi au 54, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Maksimov, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16781. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015131306/617.

(150142578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Insight Car GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.932.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth-ninth of July,

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Insight Venture Partners IX, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78025,

here represented by Maria Grosbusch, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

2. Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78026,

here represented by Maria Grosbusch, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

3. Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., registered under the laws of the State of Delaware, registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, under authentication number with the Secretary of the State of Delaware 1858663,

here represented by Maria Grosbusch, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

4. Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78024,

here represented by Maria Grosbusch, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Insight Car GP S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may further act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may further (i) acquire by purchase, registration or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise intellectual and industrial property rights, (ii) grant licenses on such intellectual and industrial property rights, and (iii) hold and manage intellectual and industrial property rights.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.



### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### D. Management

#### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be re-elected or removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

#### Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

15.3 This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

16.4 In exceptional cases, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only provided that no manager participates in meetings (telephone conferences) by telephone from the United States. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

16.5 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (who may be represented).

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the resolutions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore or by any two (2) managers, including at least one class A and one class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers, including at least one class A and one class B manager.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company will be represented vis-a-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**Art. 19. Indemnification of managers.** The board members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Every person who is, or has been, a board member of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such board member and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

**E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

### **F. Liquidation**

#### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

### **G. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed as follows:

- eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) shares have been subscribed by Insight Venture Partners IX, L.P., aforementioned, for the price of eight thousand five hundred four euro and eighty-six cents (EUR 8,504.86),
- three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) shares have been subscribed by Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., aforementioned, for the price of three thousand two hundred twenty-eight euro and five cents (EUR 3,228.05),
- sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) shares have been subscribed by Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., aforementioned, for the price of six hundred forty-four euro and eighty-three cents (EUR 644.83), and
- twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) shares have been subscribed by Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., aforementioned, for the price of one hundred twenty-two euro and twenty-six cents (EUR 122.26).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

#### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed unanimously the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:



*Class A manager:*

- Mr. Mark Lessing, born on 24 September 1968 in New York (United States of America), professionally residing at 1114 Avenue of the Americas, 36Th Floor, New York 10036, United States of America.

*Class B managers:*

- Mr. Emmanuel Mougeolle, born on 3 July 1977 in Épinal, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Ms. Kathleen Becker, born on 11 June 1979 in Messancy, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

1. Insight Venture Partners IX, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78025,

dûment représentée par Maria Grosbusch, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78026,

dûment représentée par Maria Grosbusch, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3. Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., immatriculée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro d'authentification 1858663,

dûment représentée par Maria Grosbusch, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

4. Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78024,

dûment représentée par Maria Grosbusch, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

**A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Insight Car GP S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 La Société peut également (i) acquérir par voie d'achat, d'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que transférer par la vente, l'échange ou autre des droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) octroyer des licences sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) détenir et gérer des droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés à la majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

### Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés, peuvent être renouvelés dans leurs fonctions ou être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment retranscrite dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

### Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à la date fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnées dans la convocation.

15.3 Cette convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres, qui n'aura pas de voix prépondérante.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et par lesquelles il pourra voter.

16.4 Dans des cas exceptionnels, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) par téléphone depuis les Etats-Unis. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

16.5 Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (qui peuvent être représentés).

16.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des résolutions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans un autre contexte seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant unique, le cas échéant, et dans l'hypothèse d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

**Art. 19. Indemnisation des gérants.** Les membres du conseil de gérance ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions. Toute personne qui est, ou qui a été, membre du conseil de gérance de la Société devra être indemnisée par la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi, pour toutes dettes encourues ou tous frais raisonnablement supportés ou payés par elle dans le cadre de toute plainte, action, requête ou procédure pour lesquelles elle a été impliquée en tant que partie ou à un autre titre du fait de son mandat actuel ou ancien de gérant, et pour les frais payés ou supportés lors d'accords dans le cadre de ces actions. Les mots «plainte», «action», «requête» ou «procédure» devront s'appliquer à toutes plaintes, actions, requêtes ou procédures (civils, criminels ou autres incluant les recours en appels) en cours ou pour lesquels le gérant est menacé et les mots «dettes» et «frais» devront s'appliquer, sans limites, aux honoraires d'avocats, coûts, jugements, montants payés lorsqu'un accord est trouvé et toutes autres dettes.

#### **E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 21. Comptes annuels et distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## **F. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **G. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de huit mille cinq cent quatre euros et quatre-vingt-six cents (EUR 8.504,86),
- trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de trois mille deux cent vingt-huit euros et cinq cents (EUR 3.228,05),
- soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 644,83), et
- douze mille deux cent vingt-six (12.226) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., susmentionnée, pour un prix de cent vingt-deux euros et vingt-six cents (EUR 122,26).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).



*Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Mark Lessing, né le 24 septembre 1968 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 1114 Avenue of the Americas, 36<sup>th</sup> Floor, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Épinal, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Madame Kathleen Becker, née le 11 juin 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maria Grosbusch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 29 juillet 2015. 1LAC/2015/24016. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131301/555.

(150142438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Dzeta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.450.283,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.125.

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Claude DARMON, né le 3 août 1942 à Alger (Algérie), demeurant au 176, boulevard Saint Germain à F-75006 Paris (France); et

2) Monsieur Grégoire DARMON, né le 7 août 1968 à Suresnes (France), demeurant au 176, boulevard Saint Germain à F-75006 Paris (France).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Paris (France), le 30 juin 2015, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que les comparants sont les associés actuels (les "Associés") de la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "DZETA GROUP S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141125, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2233 du 12 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 août 2014, suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3242 en date du 4 novembre 2014 (la Société);

- Que les Associés reconnaissent être pleinement informés des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

1. Refonte des statuts de la Société

## 2. Divers.

- Que les Associés demandent au notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

### *Résolution*

Les Associés DECIDENT de procéder à la refonte des statuts en vue d'adapter notamment les droits des associés en cas de démembrement des parts sociales.

En conséquence de quoi, les statuts de la Société auront la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Dzeta Group S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet, au Luxembourg et dans un cadre international:

- La prise de participations sous quelque forme que ce soit, la détention et la cession de droits sociaux, intérêts ou autres, par voie directe ou indirecte, au sein de toutes sociétés, associations, ou entités luxembourgeoises ou étrangères;

- La gestion active, la valorisation et l'animation de ses filiales et participations, luxembourgeoises ou étrangères, directes ou indirectes ("les Participations"), agissant en tant que société animatrice de groupe, ceci incluant notamment:

i) l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'administration des Participations;

ii) la direction générale, la détermination, la mise en oeuvre et le suivi de la stratégie et de la politique, notamment commerciale, de développement et d'investissement, ainsi que le contrôle des Participations;

iii) la fourniture de toutes prestations de services et de conseils envers les Participations, en matière, notamment, mais non exclusivement, ni cumulativement, de gestion financière et placement de trésorerie et en matières juridique, administrative, fiscale, sociale (ressources humaines, ...), informatique, management, communication, marketing et achats;

- La création, le développement et le contrôle de toute entreprise, seule ou en coopération avec tout tiers;

- Le développement et l'exploitation, de quelque manière que ce soit, de toute activité industrielle ou commerciale, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, de nature à favoriser son développement, en ce inclus notamment, l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés;

- L'achat, la vente, la cession et l'échange de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, fonds d'Etat et de tous droits mobiliers et immobiliers;

- L'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investis-

sements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.5 En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension. Elle pourra aussi gérer et placer ses liquidités.

3.6 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.7 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à treize millions quatre cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-trois euros (EUR 13.450.283,-), représenté par treize millions quatre cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-trois (13.450.283) parts sociales sous la forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

En cas de démembrement des parts, par l'effet de la subrogation réelle conventionnelle, et sauf convention contraire entre l'usufruitier et le nu propriétaire:

- les apports démembrés réalisés conjointement par l'usufruitier et le nu propriétaire seront rémunérés par des parts soumises aux mêmes démembrements que les biens apportés;
- les parts émises à l'occasion d'une augmentation de capital par incorporation de réserves seront soumises aux mêmes démembrements que les parts anciennes démembrées auxquelles il est attaché le droit d'attribution;
- les sommes ou actifs attribués aux associés à la suite d'une distribution de réserves, d'un retrait, d'une réduction de capital ou de la liquidation totale ou partielle de la société, ou de toute autre opération de même nature, resteront soumis aux mêmes démembrements entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Si le paiement a lieu en espèce, les sommes revenant conjointement à l'usufruitier et au nu propriétaire seront portées sur un compte bancaire unique, ouvert pour l'usufruit au nom de l'usufruitier et pour le nu propriétaire au nom du nu-propriétaire. Faute d'indication à la société, conjointement par l'usufruitier et le nu propriétaire dans le mois de la demande qui leur sera faite par la gérance, des références du compte bancaire démembré à créditer, la société pourra valablement se libérer desdites sommes entre les mains de l'usufruitier qui en deviendra quasi usufruitier.

Par "mêmes démembrements", il y a lieu d'entendre notamment les cas où il existe un ou plusieurs usufruits actuels, successifs, réversibles ou autres. En particulier, l'apport d'un usufruit n'emportera pas révocation implicite, le cas échéant, des donations d'usufruit éventuelles.

6.3 La cession de parts sociales, à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme que ce soit et au profit de toute personne que ce soit, associée ou non de la Société, doit faire l'objet d'un agrément préalable.

La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales à des associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins la majorité du capital social.

Un droit de préemption en faveur d'un ou plusieurs associés pourra, le cas échéant, être organisé par un Pacte d'Associés (tel que défini ci-après).

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.



6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par plusieurs gérants, répartis en deux catégories, nommés respectivement “Gérant de catégorie A” et “Gérant de catégorie B”, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils constituent un Conseil de Gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et que ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un Gérant de catégorie A et d'au moins un Gérant de catégorie B.

10.2 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 Associé unique L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 En cas de pluralité d'associés, la collectivité des associés est seule compétente pour prendre les décisions que la loi lui réserve.

12.3 Démembrement de parts sociales

12.3.1 En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, le nu propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux assemblées générales.

A cette fin, ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les associés en toute propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des associés résulte de leur consentement exprimé dans un acte.

Ils prennent part, s'ils le souhaitent, aux discussions qui précèdent le vote et leurs avis sont, le cas échéant, comme celui des autres associés, mentionnés au procès-verbal.

12.3.2 La répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu propriétaire est la suivante:

- Le droit de vote de l'usufruitier est limité aux seules décisions relatives à l'affectation des bénéfices
- Les nu-propriétaires disposent du droit de vote pour toutes les autres décisions, ordinaire ou extraordinaires.

12.3 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.4 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **Art. 14. Comités ad hoc.**

**Art. 14.1. Comité Stratégique.** En cas de pluralité d'associés, la Société peut comporter un "Comité Stratégique" suivant l'objectif d'établir en commun la politique générale, stratégique et d'investissement devant être mise en oeuvre par la Société et ses filiales et participations, et ce dans le but, notamment, d'assurer la pérennité dans le temps d'un projet d'entreprise global.

Les règles relatives à la composition, au fonctionnement et aux prérogatives et pouvoirs du Comité Stratégique feront l'objet d'un acte extra-statutaire.

**Art. 14.2. Conseil Familial.** Un "Conseil Familial" pourra être formé, destiné à réunir certains les associés familiaux de la Société suivant l'objectif d'organiser la transmission de valeurs, compétences, savoir-faire et informations et ainsi, assurer la pérennité de la Société dans le temps.

Les règles relatives à la composition, au fonctionnement et aux prérogatives et pouvoirs du Conseil Familial feront l'objet d'un acte extra-statutaire.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, il est procédé comme suit:

1) Le bénéfice social distribuable et le report à nouveau bénéficiaire, s'ils sont mis en distribution, reviendront exclusivement à l'usufruitier des parts.

2) A moins qu'il en soit disposé autrement, les réserves, si elles sont mises en distribution, reviendront au nu-propriétaire, sous réserve de l'usufruit de l'usufruitier des parts.

3) Dispositions communes: sous réserve des dispositions applicables en la matière, la Société déclarera avoir réparti ses résultats dans les conditions ci-dessus.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.

Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Dispositions générales

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Art. 18. Pacte d'Associés.

18.1 Là où un éventuel pacte d'associés (le Pacte d'Associés) contreviendrait aux présents statuts, et pour autant qu'il ne soit pas dérogé en tout ou en partie aux dispositions de la Loi, les conditions du Pacte d'Associés prévaudront en tout état de cause entre les associés.

18.2 Au cas où un éventuel Pacte d'Associés prévoirait d'autres restrictions concernant le transfert de parts sociales, le cédant obtiendra que le cessionnaire adhère audit Pacte d'Associés avant le transfert de toute part sociale. Toutes transactions faites sur des parts sociales qui ne seraient pas exécutées en conformité avec les procédures décrites par le Pacte d'Associés ne seront pas opposables à la Société. La Société refusera d'inscrire dans le registre des titres toutes transactions faites sur les parts sociales qui n'auront pas été réalisées conformément aux procédures prévues dans le Pacte d'Associés et de reconnaître dans ce cas tout droit aux tiers dans ou contre la Société. Toute tierce partie qui souhaite acquérir des parts sociales est avertie de suivre les étapes appropriées et de prendre les renseignements nécessaires afin d'établir les restrictions de transferts et exigences dont ferait objet le transfert d'actions envisagé sous le Pacte d'Associés.

18.3 Tout terme en majuscules non défini autrement que dans les présents statuts a la signification qui lui est donnée dans le Pacte d'Associés, le cas échéant.

18.4 Pour les besoins du présent article, et de toute référence y relative dans les statuts, le terme Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés qui peut être conclu et amendé de temps en temps par, entre autres, les associés et la Société ayant trait, entre autres, aux parts sociales, à la Société et aux questions connexes.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 juillet 2015. 2LAC/2015/15146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131629/288.

(150142344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

### **Triton Debt Opportunities S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.821.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of June,

before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Managers of Triton Debt Opportunities Holding S.à r.l. (the "General Partner"), itself acting as general partner of Triton Debt Opportunities S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 355 of 7 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.821 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles of Association") have been amended for the last

time following a deed of the undersigned notary dated 21 May 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner on 26 May 2015, 16 June 2015, and 18 June 2015 and substituted to him on 25 June 2015.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

(i) That the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand three hundred thirty-one euro (EUR 31,331.-), divided into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A ordinary shares, one hundred (100) class B shares, thirty-three thousand (33,000) class C preferred shares and one hundred (100) class D preferred shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and fully paid up.

(ii) That pursuant to Article 7.1 of the Company's Articles of Association, the authorized capital of the Company is set at twenty million euro (EUR 20,000,000.-) divided into nine hundred ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred (999,999,900) class A ordinary shares, one hundred (100) class B shares, nine hundred eighty-nine million nine hundred thousand (999,900,000) class C preferred shares and one million (1,000,000) class D preferred shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. However, several issuance of shares have been performed since the incorporation of the Company by means of the authorised capital clause so that the current amount of the authorized capital is now of at nineteen million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred thirty eight euro (EUR 19,999,738.-) divided into nine hundred ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred (999,999,900) class A ordinary shares, one hundred (100) class B shares, nine hundred ninety-eight million nine hundred seventy-three thousand eight hundred (998,973,800) class C preferred shares and one million (1,000,000) class D preferred shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

(iii) That the Board of Managers of the General Partner, in six meetings held on 26 May 2015, 16 June 2015, and 18 June 2015, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Association, had decided to (i) increase the share capital of the Company by an aggregate amount of one hundred twenty euro (EUR 120.-) so as to raise it from its amount of thirty-one thousand three hundred thirty-one euro (EUR 31,331.-) to an amount of thirty-one thousand four hundred fifty-one euro (EUR 31,451.-) through the issuance of twelve thousand (12,000) new class C preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares, and (iii) accept the subscription and payment of such new class C preferred shares together with a share premium in the aggregate amount of eight million nine hundred eighty-seven thousand one hundred sixty-six euro and ninety-three cent (EUR 8,987,166.93). The nominal value of the new class C preference shares and the share premium thereon have been fully paid-up and evidence of the payment has been submitted to the undersigned notary.

(iv) The twelve thousand (12,000) new class C preferred shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each have been issued for an aggregate amount of eight million nine hundred eighty-seven thousand two hundred eighty-six euro and ninety-three cent (EUR 8,987,286.93) out of which an amount of one hundred twenty euro (EUR 120.-) have been allocated to the share capital of the Company and the remaining amount of eight million nine hundred eighty-seven thousand one hundred sixty-six euro and ninety-three cent (EUR 8,987,166.93) to the share premium.

The aggregate amount of eight million nine hundred eighty-seven thousand two hundred eighty-six euro and ninety-three cent (EUR 8,987,286.93) had been made available to the Company, proof of which was given to the undersigned notary.

(v) That as a consequence of the above mentioned issue of shares the first and second paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation are therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand four hundred fifty-one euro (EUR 31,451.-) divided into:

(i) three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders");

(ii) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class B Shareholders");

(iii) forty-five thousand (45,000) class C preferred shares (the "Capital Preferred Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires), in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Capital Preferred Shares Shareholders"); and

(iv) one hundred (100) class D preferred shares (the "Income Preferred Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires), in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Income Preferred Shares Shareholders") and together with the Capital Preferred Shares Shareholder the "Preferred Shareholders";

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

(vi) That as a consequence of the above mentioned issue of shares the first paragraph of Article 7.1 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.** The authorized capital of the Company is set at nineteen million nine hundred ninety-nine thousand six hundred eighteen euro (EUR 19,999,618.-), divided into divided into nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (999,999,900) class A ordinary shares, one hundred (100) class B shares, nine hundred ninety-eight million nine hundred sixty-one thousand eight hundred (998,961,800) class C preferred shares and one million (1,000,000) class D preferred shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand one hundred euro (EUR 4.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mr Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil de Gérance de Triton Debt Opportunities Holding S.à r.l. ("l'Actionnaire Commandité"), agissant en qualité d'actionnaire commandité de Triton Debt Opportunities S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, résident à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 355 du 7 février 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-182821 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 21 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée en vertu des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Actionnaire Commandité de la Société en date des 26 mai 2015, 16 juin 2015, et 18 juin 2015 et qui lui ont été substituées en date du 25 juin 2015.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

(i) Que le capital social de la Société s'élève à trente-et-un mille trois cent trente-et-un euros (EUR 31.331,-), divisé en trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires de catégorie A, cent (100) actions de catégorie B, trente-trois mille (33.000) actions préférentielles de catégorie C et cent (100) actions préférentielles de catégorie D ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et entièrement libérées.

(ii) Qu'en vertu de l'article 7.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent dix-huit euros (EUR 20.000.000,-), divisé en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille (999.999.900) actions ordinaires de catégorie A, cent (100) actions de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille (999.900.000) actions préférentielles de catégorie C et un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. Cependant, plusieurs émissions d'actions furent effectuées depuis la constitution de la Société par le biais de la clause de capital autorisé de sorte que le montant actuel du capital autorisé est de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trente-huit euros (EUR 19.999.738,-), divisé en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille (999.999.900) actions ordinaires de catégorie A, cent (100) actions de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent soixante-treize mille huit cent (998.973.800) actions préférentielles de catégorie C et un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

(iii) Que le Conseil de Gérance de l'Actionnaire Commandité de la Société, lors de ses six réunions qui se sont tenues les des 26 mai 2015, 16 juin 2015, et 18 juin 2015, et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de cent vingt euros (EUR 120,-) afin de la porter de son montant de trente et un mille trois cent trente et un euros (EUR 31.331,-) à un montant de trente et un mille quatre cent cinquante et un euros (EUR 31.451,-) par l'émission de douze mille (12.000) nouvelles actions préférentielles nouvelles de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, (ii) de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des actions nouvelles, et (iii) d'accepter la souscription et la libération de ces nouvelles actions préférentielles de catégorie C ensemble avec une



prime d'émission d'un montant total de huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 8.987.166,93). La valeur nominale des nouvelles actions préférentielles de catégorie C et la prime d'émission ont été entièrement libérées et la preuve de la libération a été apportée au notaire soussigné.

(iv) Les douze mille (12.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune ont été émises pour un montant total de huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-treize centimes (8.987.286,93), dont un montant de cent vingt euros (EUR 120,-) a été affecté au capital social de la Société et le solde, soit un montant de huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 8.987.166,93) à la prime d'émission.

Le montant total de huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 8.987.286,93) a été mis à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

(v) Qu'à la suite de l'émission d'actions susmentionnée, les premier et second paragraphes de l'article 5, des statuts sont modifiée en conséquence et seront désormais rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis est fixé à trente et un mille quatre cent cinquante et un euros (EUR 31.451,-), divisé en:

(i) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»); et

(ii) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B»)

(iii) quarante-cinq mille (45.000) actions préférentielles de catégorie C (les «Actions Préférentielles de Capital»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires, en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'Actions Préférentielles de Capital») et

(iv) cent (100) actions préférentielles de catégorie D (les «Actions Préférentielles de Revenu»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires, en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'Actions Préférentielles de Revenu») et ensemble avec les Actionnaires d'Actions Préférentielles de Capital, les «Actionnaires de Préférence»;

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.»

(vi) Qu'à la suite de l'émission d'actions susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 7.1, des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 7. Capital autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Emis.**

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent dix-huit euros (EUR 19,999,618.-), divisé en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille (999.999.900) actions ordinaires de catégorie A, cent (100) actions de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent soixante-et-un mille huit cents (998.961.800) actions préférentielles de catégorie C et un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à quatre mille cent euros (EUR 4.100).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 juin 2015. GAC/2015/5499. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132399/181.

(150142466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Takko Luxembourg 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.639.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of July.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of Takko Luxembourg 1 S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175.639, incorporated by a deed of Me Francis Kessler, then notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 February 2013, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 903, page 43314, of 16 April 2013 (the "Company").

The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since incorporation.

The meeting was opened by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange.

Being in the chair, who appointed as secretary, Miss Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange, The meeting elected as scrutineer Miss Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

a. Modification of the Company's fiscal year currently starting on 1<sup>st</sup> May and ending on 30 April of each year so that it shall begin on 1<sup>st</sup> February and end on 31 January of each year;

b. Subsequent amendment of Article 12.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the above resolution; and

c. Miscellaneous.

II. the shareholders represented at the General Meeting, the proxyholder(s) of the represented shareholders, the number of shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder(s), the members of the bureau and the undersigned notary. This attendance list, together with the aforementioned proxies, will remain annexed to the present deed;

III. it appears from the attendance list that the entire share capital issued by the Company is represented at the General Meeting, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notice;

The General Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting RESOLVES to modify the Company's fiscal year currently starting on 1<sup>st</sup> May of each year and ending on 30 April of the following year so that it shall begin on 1<sup>st</sup> February of each year and end on 31 January of the following year.

For the avoidance of doubt, the General Meeting DECLARES that the current fiscal year of the Company having started 1<sup>st</sup> of May 2015 shall end on 31 January 2016.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the General Meeting RESOLVES to amend Article 12.1 of the Articles so as to reflect the above resolution, which shall read as follows:

" **12.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> February of each year and ends on the 31<sup>st</sup> January of the following year."

*Declaration*

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing and the members of the bureau, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, this original deed.

**French translation follows:**

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Takko Luxembourg 1 S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.639, constituée par un acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché of Luxembourg, le 27 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 903, le 16 avril 2013, page 43314, (la «Société»).

Les statuts de la Société («Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée élit comme président Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange.

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- a. Modification de l'exercice social de la Société débutant actuellement le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai et se terminant le 30<sup>ème</sup> jour du mois d'avril de chaque année afin qu'il commence le 1<sup>er</sup> février et se termine le 31 janvier de chaque année;
- b. Modification subséquente de l'article 12.1 des statuts de la Société («Statuts») afin de refléter la résolution ci-dessus; et
- c. Divers.

II. Les actionnaires représentés à l'Assemblée, le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés, le nombre d'actions, sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par le(s) mandataire(s), les membres du bureau, et le notaire instrumentant. La liste de présence ensemble avec les procurations susmentionnées resteront annexées au présent acte.

III. Qu'au vue de la liste de présence, l'entièreté du capital social émis par la Société est représentée à l'Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider des différents points à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'exercice social de la Société débutant actuellement le 1<sup>er</sup> jour de mai de chaque année, et se terminant le 30<sup>ème</sup> jour d'avril de l'année suivante, afin qu'il débute le 1<sup>er</sup> février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, l'Assemblée déclare que l'exercice social de la Société ayant commencé le 1 mai 2015 se terminera le 31 janvier 2016.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article 12.1 des Statuts, qui devra dès lors se lire comme suit:

« **12.1. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.»

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en date des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, et les membres du bureau connus du notaire par leur nom, prénom, statut civil et résidence, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015132381/111.

(150142808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Takko Luxembourg 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.630.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of July.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of Takko Luxembourg 2 S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175.630, incorporated by a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg dated 27 February 2013, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1029, page 49353, of 30 April 2013 (the "Company").

The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since incorporation.

The meeting was opened by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange.

Being in the chair, who appointed as secretary, Miss Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange,

The meeting elected as scrutineer Miss Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

a. Modification of the Company's fiscal year currently starting on 1<sup>st</sup> May and ending on 30 April of each year so that it shall begin on 1<sup>st</sup> February and end on 31 January of each year;

b. Subsequent amendment of Article 12.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the above resolution; and

c. Miscellaneous.

II. the shareholders represented at the General Meeting, the proxyholder(s) of the represented shareholders, the number of shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder(s), the members of the bureau and the undersigned notary. This attendance list, together with the aforementioned proxies, will remain annexed to the present deed;

III. it appears from the attendance list that the entire share capital issued by the Company is represented at the General Meeting, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notice;

The General Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting RESOLVES to modify the Company's fiscal year currently starting on 1<sup>st</sup> May of each year and ending on 30 April of the following year so that it shall begin on 1<sup>st</sup> February of each year and end on 31 January of the following year.

For the avoidance of doubt, the General Meeting DECLARES that the current fiscal year of the Company having started 1<sup>st</sup> of May 2015 shall end on 31 January 2016.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the General Meeting RESOLVES to amend Article 12.1 of the Articles so as to reflect the above resolution, which shall read as follows:

“ **12.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> February of each year and ends on the 31<sup>st</sup> January of the following year.”

*Declaration*

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing and the members of the bureau, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**French translation follows:**

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Petange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Takko Luxembourg 2 S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.630, constituée par un acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché of Luxembourg, le 27 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1029, le 30 avril 2013, page 49353 (la «Société»).

Les statuts de la Société («Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée élit comme président Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange.

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

a. Modification de l'exercice social de la Société débutant actuellement le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai et se terminant le 30<sup>ème</sup> jour du mois d'avril de chaque année afin qu'il commence le 1<sup>er</sup> février et se termine le 31 janvier de chaque année;

b. Modification subséquente de l'article 12.1 des statuts de la Société («Statuts») afin de refléter la résolution ci-dessus; et

c. Divers.

II. Les actionnaires représentés à l'Assemblée, le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés, le nombre d'actions, sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par le(s) mandataire(s), les membres du bureau, et le notaire instrumentant. La liste de présence ensemble avec les procurations susmentionnées resteront annexées au présent acte.

III. Qu'au vue de la liste de présence, l'entière du capital social émis par la Société est représentée à l'Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider des différents points à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'exercice social de la Société débutant actuellement le 1<sup>er</sup> jour de mai de chaque année, et se terminant le 30<sup>ème</sup> jour d'avril de l'année suivante, afin qu'il débute le 1<sup>er</sup> février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, l'Assemblée déclare que l'exercice social de la Société ayant commencé le 1 mai 2015 se terminera le 31 janvier 2016.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article 12.1 des Statuts, qui devra dès lors se lire comme suit:

« **12.1. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.»

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en date des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes et les membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, statut civil et résidence, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015132382/112.

(150142810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Takko Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.665.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of July.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Takko Fashion S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.325,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Takko Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 162.665, incorporated by a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 14 July 2011, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2410, page 115641, of 7 October 2011 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 February 2013, published on 23 April 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 966, page 46327;

IV. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

a. Modification of the Company's fiscal year currently starting on 1<sup>st</sup> May and ending on 30 April of each year so that it shall begin on 1<sup>st</sup> February and end on 31 January of each year;

b. Subsequent amendment of Article 12.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the above resolution; and

c. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to modify the Company's fiscal year currently starting on 1<sup>st</sup> May of each year and ending on 30 April of the following year so that it shall begin on 1<sup>st</sup> February of each year and end on 31 January of the following year.

For the avoidance of doubt, the general meeting of the Company DECLARES that the current fiscal year of the Company having started 1<sup>st</sup> of May 2015 shall end on 31 January 2016.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the general meeting of the Company RESOLVES to amend Article 12.1 of the Articles so as to reflect the above resolution, which shall read as follows:

“ **12.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> February of each year and ends on the 31<sup>st</sup> January of the following year.”

*Declaration*

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Takko Fashion S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 157.325, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique de la société Takko Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 162.665, constituée par acte du notaire Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 14 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 octobre 2011, numéro 2410, page 115641 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société («Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 27 février 2013, par un acte du notaire Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 avril 2013, numéro 966, page 46327.

IV. La partie comparante, dûment représentée, déclare par conséquent que la présente assemblée est valablement constituée et, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

a. Modification de l'exercice social de la Société débutant actuellement le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai et se terminant le 30<sup>ème</sup> jour du mois d'avril de chaque année afin qu'il commence le 1<sup>er</sup> février et se termine le 31 janvier de chaque année;

b. Modification subséquente de l'article 12.1 des statuts de la Société («Statuts») afin de refléter la résolution ci-dessus; et

c. Divers.

A requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique DECIDE de modifier l'exercice social de la Société débutant actuellement le 1<sup>er</sup> jour de mai de chaque année, et se terminant le 30<sup>ème</sup> jour d'avril de l'année suivante, afin qu'il débute le 1<sup>er</sup> février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, l'associé unique de la Société déclare que l'exercice social de la Société ayant commencé le 1 mai 2015 se terminera le 31 janvier 2016.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 12.1 des Statuts, qui devra dès lors se lire comme suit:

« **12.1. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.»

122205

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en date des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante connue du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015132380/104.

(150142843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Advent PPF (Luxembourg) SubCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 179.923.

In the year two thousand and fifteen,  
on the fifteenth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

“AI Global Investments & CY S.C.A.”, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 14 July 2015.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “ADVENT PPF (LUXEMBOURG) SUBCO S à r.l.”, (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B179.923, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 22 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Memorial C”) dated 16 October 2013, number 2575, page 123586. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 27 December 2013, published in the Memorial C dated 07 March 2014, number 606, page 29084.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

*Third resolution*

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze,

le quinze juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«AI Global Investments & CY S.C.A.», une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 14 juillet 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «ADVENT PPF (LUXEMBOURG) SUBCO S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179.923, constituée suivant acte notarié en date du 22 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 16 octobre 2013, numéro 2575, page 123586. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois le 27 décembre 2013 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C du 07 mars 2014 numéro 606, page 29084.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

#### *Deuxième Résolution*

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

#### *Troisième Résolution*

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.



Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16869. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015131335/102.

(150142760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Landmark Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.499.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juillet 2015 que:

Le mandat des administrateurs étant venu à échéance, l'assemblée décide de prolonger leurs mandats pour une durée de 6 ans.

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes au post administrateur délégués pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Mohammad Hossein Ehdaie, né à Téhéran, le 23 octobre 1950 demeurant sis 24, Rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg

- Monsieur Hadi Ehdaie, né à Téhéran, le 03 décembre 1977 demeurant sis 4, Rue A.F. Van der Meulen, L-2152 Luxembourg

- Madame Maryam Akbarieh, né à Téhéran, le 24 novembre 1954 Demeurant sis 24, Rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg

Le mandat des administrateurs délégués prendra fin lors de l'assemblée générale se tenant en 2021.

Le mandat de commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'assemblée décide de prolonger son mandat pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Weda Khoub Mohadjer, demeurant sis 35, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale se tenant en 2021.

Il a été notifié que Monsieur Hadi Ehdaie, administrateur délégué a changé son adresse à 4, rue A.F. Van der Meulen, L-2152, Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015131993/26.

(150142710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Lacatena S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 90.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015131992/10.

(150142218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Madrage General Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.558.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts sociales du 27 février 2015*

Aux termes du contrat de cession de parts sociales du 27 février 2015, l'associé

Nexttobe AB, société ayant son siège social à Dag Hammarskjölds väg, 40 C, 751 83 Uppsala, Suède, a cédé la totalité de ses parts sociales dans la Société, soit 1.950,- parts sociales ordinaires, à l'associé Duba AB, société ayant son siège social à Arsenalsgatan 8c, 103 32 Stockholm, Suède.

Les Associés et parts détenues sont désormais comme suit:

Dénomination ou raison sociale	Parts détenues
Frånstedt MCP AB . . . . .	2.457,- ordinaires
Duba AB . . . . .	3.900,- ordinaires
M Persson MCP AB . . . . .	1.911,- ordinaires
Niclas Erneholm AB . . . . .	1.911,- ordinaires
Sjödén MCP AB . . . . .	1.911,- ordinaires
DRLP Kapital AB . . . . .	910,- ordinaires

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015132019/24.

(150141805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**LF Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LGF Europe S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.856.

*Résolution des gérants*

Il résulte de la décision des gérants que:

- Le siège social de la société est transféré au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg. Résolution prise avec effet au 10 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/07/2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015132002/15.

(150142838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Manchioneel Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, rue Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 162.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 juillet 2015.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A.

3A, Val Ste Croix

L-1371 Luxembourg

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015132022/15.

(150142882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**SIPF II B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129938/9.

(150139855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

---